

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3945**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Logistique option logistique multimodale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Reims Champagne-Ardenne Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Reims, Président de l'université de Reims

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel gère les flux de marchandises. Il choisit les modes de transport (terrestre, fluvial et maritime, ferroviaire, aérien) les mieux adaptés aux produits et aux clients pour optimiser la qualité du service. Il peut aussi sélectionner des prestataires de transport. Il prospecte, développe et assure le suivi de la clientèle.

Il s'assure du bon déroulement de l'acheminement des marchandises. Il effectue des opérations administratives d'enregistrement, d'élaboration de documents douaniers, de formulaires liés au contrat de transport.

Selon le poste, il assure ou supervise les liaisons techniques et administratives relatives à la circulation internationale des marchandises.

Le professionnel devra maîtriser les contraintes propres à chaque mode de transport, ainsi qu'à la combinaison de ces modes (intermodalité et multimodalité). Il devra également être apte à gérer les flux d'informations, les flux physiques et les flux financiers tant d'un point de vue technique que d'un point de vue relationnel, notamment au travers de la maîtrise des langues étrangères.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur du transport.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : - Affréteur

- Transitaire
- Chef de centre
- Régulateur
- Commissionnaire de transport
- Responsable d'exploitation multimodale
- Responsable de plates-formes

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1201 : Affrètement transport

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- L'entreprise dans son environnement national et international : Techniques de communication et de négociation, Economie des transports, Droit et réglementation appliqués au secteur, Anglais appliqué au secteur du transport et de la logistique, Autre langue étrangère appliquée au secteur (en option), Gestion financière des flux, Gestion des ressources humaines.
- Logistique et multimodalité : Fret fluvial, Fret routier, Fret maritime (en anglais), Fret aérien, Fret ferroviaire, Transport combiné et gestion multimodale (en anglais), Introduction à la logistique, Enjeux de la logistique globale.
- Technologies appliquées à la gestion des flux : Mathématique/statistique, Informatique, Systèmes d'information et réseau, Logiciels de supply chain management, Gestion des stocks, Gestion d'entrepôt, Technologies du transport combiné, Qualité des flux, Traçabilité.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-reims.fr/index.php>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :